



N° SP\_2019\_02\_002

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**REUNION DU 12 FÉVRIER 2019**

**Présidée par Monsieur Jean-Claude LEBLOIS**

---

**1ERE COMMISSION**

SERVICE : Pôle Administration générale et territoriale

---

**OBJET : Intervention du Département en matière d'incendie et de secours**

---

Elu(s) présent(s) : Mme ACHARD, M. ALLARD, M. ARCHER, Mme AUPETIT-BERTHELEMOT, M. AUZEMERY, M. BEGOUT, M. BOST, M. BOULESTEIX, Mme BRIQUET, Mme DEBOURG, M. DELAUTRETTE, M. DESTRUHAUT, M. ESCURE, Mme FONTAINE, Mme FREDAGUE-POUPON, Mme GENTIL, M. HANUS, Mme JARDEL, M. LAFARGE, M. LAFAYE, Mme LALOGUE, Mme LARDY, M. LEBLOIS, M. LEFORT, Mme LHOMME-LEOMENT, Mme MEZILLE, Mme MORIZIO, M. NOUHAUD, Mme NOUHAUT, Mme PLAZZI, M. RAYMONDAUD, Mme REJASSE, Mme RIVET, Mme ROTZLER, M. RUMEAU, Mme TLEMSANI, M. TOULZA, Mme TUYERAS, M. VEYRIRAS, M. VIROULAUD, Mme YILDIRIM.

Elu(s) absent(s) / excusé(s) sans procuration :

Elu(s) absent(s) ayant donné pouvoir : M. BARRY, excusé, a donné délégation de vote à Mme ACHARD.

## **PRESENTATION SYNTHETIQUE**

Il convient d'arrêter le montant de la contribution du Conseil départemental au Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) au titre de l'exercice 2019.

### **INCIDENCES BUDGETAIRES**

	Investissement		Fonctionnement	
	AP	CP	AE	CP
Dépenses	8 800 000 € (votée en 2018)	1 100 000 €		10 035 230 €
Recettes				

## **RAPPORT**

### 1/ Les orientations budgétaires 2019 du SDIS

Le Conseil d'administration du SDIS a adopté ses orientations budgétaires lors de sa séance du 10 décembre 2018.

Les dépenses réelles de fonctionnement du SDIS devraient atteindre 22,6 M€ en 2019. Elles intègrent notamment l'augmentation du nombre d'interventions, les coûts des carburants, des combustibles et de l'électricité, ainsi que l'évolution de l'enveloppe dédiée à la masse salariale (octroi des nouvelles NBI et remplacement de tous les postes).

Parmi les recettes de fonctionnement, outre la contribution du Département la part communale progressera de 2,2 % pour 2019 à hauteur de 10 035 230 €. Ce taux d'évolution correspond à celui de l'inflation constaté par l'indice des prix à la consommation, conformément à l'article L.1424-35 du Code général des collectivités territoriales.

Les dépenses d'investissement devraient quant à elles s'élever à 8,7 M€ pour 2019, en augmentation de 6,6 %.

Parmi ces dépenses d'investissement figurent notamment : 2,6 M€ pour le parc de véhicules, 300 000 € pour le centre de secours de Limoges-Sud, 400 000 € pour le centre de secours principal Martial Mitout, 300 000 € pour la restructuration du CTA CODIS et 150 000 € pour le centre de secours de Beaubreuil.

Pour les recettes d'investissement, l'autofinancement est complété par une subvention départementale de 1 100 000 € et un emprunt de 1 100 000 € également.

### 2/ Le maintien de la contribution en fonctionnement et un effort d'investissement inédit de la part du Département

Malgré un contexte budgétaire contraint, le Département poursuit son effort significatif au bénéfice du SDIS. Le montant inscrit en dépenses d'investissement passe ainsi de 860 000 € au BP 2018 à 1 100 000 € au BP 2019. Cette aide est destinée à contribuer au maintien des équipements du SDIS mais surtout à préserver la couverture d'accès aux services de secours et d'incendie partout sur le territoire, conformément aux orientations au schéma départemental d'analyse et de couverture des risques.

Le Département s'engage en outre à financer intégralement la construction et la rénovation des casernes de Martial Mitout et Limoges-Sud (Romanet), soit un effort d'un investissement de 8,8 M€ au total.

Le Département maintient également sa contribution au fonctionnement du SDIS. Cela traduit pleinement l'engagement de la collectivité en faveur de la sécurité civile des Haut-Viennois, qu'ils habitent dans l'agglomération de Limoges ou en milieu rural. Elle marque aussi le plein soutien du Département aux 200 sapeurs-pompiers professionnels et aux 800 pompiers volontaires.

## **DECISION**

Vu l'article L.1424-35 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre le Conseil départemental et le SDIS de la Haute-Vienne 2018 à 2021 ;

Vu les conventions relatives au financement du centre d'incendie et de secours Sud sis à Limoges Romanet et de Martial Mitout ;

Vu les orientations budgétaires du Département débattues en séance plénière du 20 décembre 2018 ;

L'Assemblée départementale, légalement convoquée par son Président, réunie dans la Salle de l'Assemblée de l'Hôtel du département, 11 rue François Chénieux à Limoges, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

### **DECIDE**

de fixer le montant de sa contribution au Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de la Haute-Vienne à 10 035 230 € pour l'exercice 2019 ;

d'attribuer une subvention d'équipement au SDIS pour 2019 à hauteur de 1 100 000 €.

42 Pour : Mme ACHARD, M. ALLARD, M. ARCHER, Mme AUPETIT-BERTHELEMOT, M. AUZEMERY, M. BARRY (délégation de vote à Mme ACHARD), M. BEGOUT, M. BOST, M. BOULESTEIX, Mme BRIQUET, Mme DEBOURG, M. DELAUTRETTE, M. DESTRUHAUT, M. ESCURE, Mme FONTAINE, Mme FREDIGUE-POUPON, Mme GENTIL, M. HANUS, Mme JARDEL, M. LAFARGE, M. LAFAYE, Mme LALOGUE, Mme LARDY, M. LEBLOIS, M. LEFORT, Mme LHOMME-LEOMENT, Mme MEZILLE, Mme MORIZIO, M. NOUHAUD, Mme NOUHAUT, Mme PLAZZI, M. RAYMONDAUD, Mme REJASSE, Mme RIVET, Mme ROTZLER, M. RUMEAU, Mme TLEMSANI, M. TOULZA, Mme TUYERAS, M. VEYRIRAS, M. VIROULAUD, Mme YILDIRIM.

0 Contre :

0 Abstention :

0 ne prend pas part au vote :

0 absent / excusé sans procuration :

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
La Directrice générale adjointe

Signé

Anne DELAPIERRE

Certifié conforme  
Transmis au représentant de l'Etat  
le 14 février 2019  
Affiché le 14 février 2019  
Publié au RAA du Département le 18 février 2019

